

Des questions sur vos conditions de travail ?

La CNESST est votre référence.



Commission des normes, de l'équité,
de la santé et de la sécurité du travail

CNESST

Au Québec, des conditions de travail de base existent pour l'ensemble des travailleuses et travailleurs. Par exemple :

- Vous avez des droits concernant le salaire, les vacances et les absences.
- Votre salaire est protégé en cas de blessure liée au travail.
- Vous avez droit à un milieu de travail sain et sécuritaire, sans harcèlement psychologique ou sexuel.
- Votre employeur doit vous fournir les équipements de protection individuelle, ainsi que l'information, la formation et la supervision nécessaires pour effectuer votre travail de façon sécuritaire.
- Vous avez droit à l'équité salariale.
- Vous avez des recours si votre employeur ne respecte pas ses obligations.



Renseignez-vous : cnesst.gouv.qc.ca/travailleursestrangers